

## Faux VO/vrais VGE : le SEAI interpelle les victimes

lundi, 29 mai 2017

Suite à la multiplication des affaires d'épaves roulantes revendues sur le marché de l'occasion, le Syndicat des experts en automobile indépendants (SEAI) a tenu à réagir en rappelant que les professionnels non adhérents à la Confédération française des experts en automobile (CFEA) avaient eux aussi toute légitimité à procéder aux expertises de sécurité des véhicules incriminés.



Depuis la révélation du scandale des 5 014 faux VO/vrais VGE par nos confrères du Parisien/Aujourd'hui en France en juillet 2015, le Ministère de l'Intérieur a chargé la Confédération française des experts en automobile ([CFEA](#)) de désigner les experts chargés de procéder aux expertises de sécurité sur les véhicules menacés [d'interdiction de circuler](#). Ceci bien que l'ensemble des experts en automobile agréés par l'Etat soient tous techniquement en mesure de pratiquer lesdites expertises.

Alors que [d'autres affaires](#) viennent d'être révélées dans ce scandale tentaculaire, et que des milliers d'autres véhicules ont été sommées de se soumettre à des expertises de sécurité, le Syndicat des experts en automobile indépendants ([SEAI](#)), non-membre de la CFEA, s'insurge. «*Sachez que la C.F.E.A n'est pas seule habilitée à participer à la bonne avancée de l'ensemble des dossiers de l'affaire des 5 014 FauxVO/Vrais VGE, a-t-il réagi, par voie de communiqué. Le S.E.A.I également !*»

### L'impartialité mise en avant

Et le jeune syndicat de rappeler que ses adhérents, eux aussi titulaires de l'agrément d'Etat, «*collaborent de manière intensive et professionnelle avec les autorités publiques et/ou avocat des parties civiles afin d'apporter une vraie expertise neutre et impartiale*». Le SEAI, en effet, a notamment travaillé, en région Auvergne-Rhône-Alpes, avec Me. Antoine Portal, avocat au barreau de Clermont-Ferrand, qui a obtenu que [plusieurs dossiers](#) de clients de sa région, victimes de l'escroquerie, puissent être versés à l'instruction en cours dans l'Essonne.

«*L'ensemble des experts adhérent du S.E.A.I sont seuls à même de vous fournir une vraie impartialité et un vrai respect du non conflit d'intérêt, est-il encore affirmé dans le communiqué. Cela est encore plus*

*vrai aujourd'hui.*» Eu égard aux récentes décisions de justice, dans le cadre de procédures de recours direct ou de tentatives par des experts «d'assurance» zélés de compresser les tarifs horaires des réparateurs.

#### **Mission d'intérêt général**

*«Les experts du S.E.A.I sont pleinement conscients et sont investis dans la mission d'intérêt général que le ministère leur a confié afin d'assurer la mobilité de nos concitoyens sur l'ensemble des points, qu'ils soient sécuritaires, de santé publique et de préservation de l'environnement »,* souligne également le syndicat.

Avant de rappeler que, dans d'autres scandales retentissants, au premier rang desquels le [Dieselgate](#), il serait « *le seul syndicat à apporter son soutien et son expertise métier [...] à l'association Action Auto Défense (AAD) et à Me. [François] Sartre* », auteur de l'Encyclopédie de défense des automobilistes, et seul avocat en France à avoir obtenu une décision exceptionnelle en droit routier pour les usagers de la route au Conseil Constitutionnel.

---

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite